

05.09.2023 - 09:33 Uhr

Les droits de l'enfant en crise



Zurich, 05 septembre 2023 – UNICEF Suisse et Liechtenstein a publié ce jour, conjointement avec Pro Juventute et avec le soutien d'une large alliance d'organisations, une prise de position qui analyse les déficits mis en évidence par la pandémie de Covid-19 en matière d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et formule des revendications concrètes sur la base de ces conclusions.

En collaboration avec Pro Juventute, l'association Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, le Réseau suisse des droits de l'enfant, IG Sport Schweiz et le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), UNICEF Suisse et Liechtenstein a publié ce jour une [prise de position](#) sur la situation des droits de l'enfant. Ce document formule des revendications concrètes afin de combler les déficits dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui ont été révélés en Suisse notamment par la pandémie de Covid-19.

Il s'appuie sur la collaboration entre diverses organisations du domaine de l'enfance et de la jeunesse durant la pandémie de coronavirus.

Concrètement, la prise de position se réfère à plusieurs droits de l'enfant, dont les droits à la protection contre toutes formes de discrimination (art. 2 CDE de l'ONU), au meilleur développement et à la meilleure santé possibles (art. 6 et 24), à des contacts avec les deux parents (art. 9), à l'information et à la liberté d'expression (art. 13), à la protection (art. 19, 34 et 37), à l'éducation (art. 28 et 29), au jeu et aux loisirs (art. 31). La mise en œuvre appropriée de ces droits nécessite des mesures concrètes.

Parmi celles-ci, citons notamment:

- l'élaboration de concepts afin de compenser des écarts d'apprentissage consécutifs à la fermeture d'écoles ou à l'enseignement à distance;
- la préservation d'offres de sport, de loisirs et de détente propices aux contacts entre personnes du même âge et à la récupération;
- l'introduction d'une collecte de données et d'un monitoring national sur la santé mentale des enfants et des jeunes;
- une communication de crise centrée sur les enfants et les jeunes et formulée dans un langage adéquat;
- l'élaboration participative de mesures et de messages clé avec des enfants et des jeunes, en tenant compte de leurs préoccupations;
- la reconnaissance de différences entre les enfants, ce qui veut dire que les enfants et les jeunes ne doivent pas être appréhendés comme un groupe homogène;
- l'encouragement de mesures compensatoires pour des catégories d'enfants vulnérables afin d'assurer l'égalité des chances.

Destinée aux autorités fédérales et aux conférences intercantionales

La prise de position doit aider les autorités à prendre en compte les perspectives des droits de l'enfant dans la lutte contre des pandémies à travers des informations et des bases de décision. Le document adresse en outre des revendications concrètes aux décideuses et aux décideurs, spécifiquement aux autorités fédérales et aux conférences intercantionales: lors de futures

pandémies, il faudra porter une attention accrue aux droits de l'enfant et les prendre également en compte dans le traitement de leurs conséquences.

Il s'agira à l'avenir de se montrer plus attentif aux droits et aux besoins des enfants et des jeunes dès le début d'une pandémie, au niveau national, et notamment en ce qui concerne les conséquences de certaines mesures sur le bien-être psychique et social ainsi que sur l'égalité des chances. Dans ce contexte, il faudra également veiller à ce que les intérêts et perspectives des enfants et des jeunes ne puissent être instrumentalisés au profit d'intérêts particuliers, comme cela fut parfois le cas lors de la pandémie de Covid-19 de la part de voix critiques à l'égard des mesures. Finalement, il est indispensable d'évaluer les conséquences à long terme de dispositions visant la protection de la santé et, au besoin, de prévoir des mesures afin de compenser les préjudices subis.

Contact pour les médias:

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Jürg Keim, Service presse, 044 317 22 41, j.keim@unicef.ch

A propos de l'UNICEF

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF se mobilise dans le monde entier pour la survie et le bien-être des enfants. La réalisation de programmes dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'instruction, de l'eau et de l'hygiène ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida font partie de ses tâches centrales. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires: l'organisation est représentée en Suisse par le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. UNICEF Suisse et Liechtenstein s'investit depuis 60 ans pour les enfants – ici et dans le monde.

Medieninhalte



© UNICEF/UN0710225/Etges

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004621/100910841> abgerufen werden.